



LE DEVOIR

L'Irak et l'uranium

Londres et Washington cherchent des boucs émissaires

D'APRÈS L'AGENCE FRANCE-PRESSE ET REUTERS

À Washington aussi bien qu'à Londres, les hauts responsables politiques, à qui il est reproché d'avoir utilisé des informations douteuses concernant des projets d'achats d'uranium par Bagdad afin de partir en guerre contre l'Irak, s'employaient hier à se défendre ainsi qu'à rechercher des boucs émissaires.

La Maison-Blanche a ainsi tenté de minimiser les accusations contre le président George W. Bush. «Pour le président, cela appartient au passé. Je crois qu'on a atteint le fond de cette affaire», a déclaré le porte-parole de la Maison-Blanche, Ari Fleischer. Cette notion que d'une certaine façon c'est maintenant la principale raison pour laquelle nous sommes allés en guerre [...] est une foutaise.

De manière plus large, la guerre était bien justifiée par «la menace» de Saddam Hussein qui «avait des armes chimiques et biologiques» et qui cherchait à reconstituer son programme nucléaire par des achats en Afrique, a assuré Ari Fleischer. La Maison-Blanche avait admis mardi dernier que le fait d'avoir mentionné des tentatives d'achats d'uranium en Afrique par Bagdad dans le discours sur l'état de l'Union du président George W. Bush le 28 janvier dernier avait été une erreur.

«Nous ne savons pas si c'est vrai, mais personne ne peut dire que c'est faux» et «le président est mécontent» que cela ait figuré dans son discours, a déclaré hier M. Fleischer, dont c'était la dernière intervention comme porte-parole de la Maison-Blanche.

VOIR PAGE A 8: LONDRES

■ L'éditorial de Serge Truffaut, page A 6

Cités du multimédia et du commerce électronique

Québec ne veut plus payer 47 000 \$ par emploi

TOMMY CHOUINARD
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Quelque 252 millions de dollars en crédits d'impôt consentis à 435 entreprises qui ont créé 5370 emplois, ce n'est pas une formule qu'entend retenir le gouvernement Charest. Québec doit en effet verser cette année l'équivalent de 47 000 dollars par emploi créé aux compagnies qui se sont installées dans des sites comme la Cité du commerce électronique ou encore la Cité du multimédia.



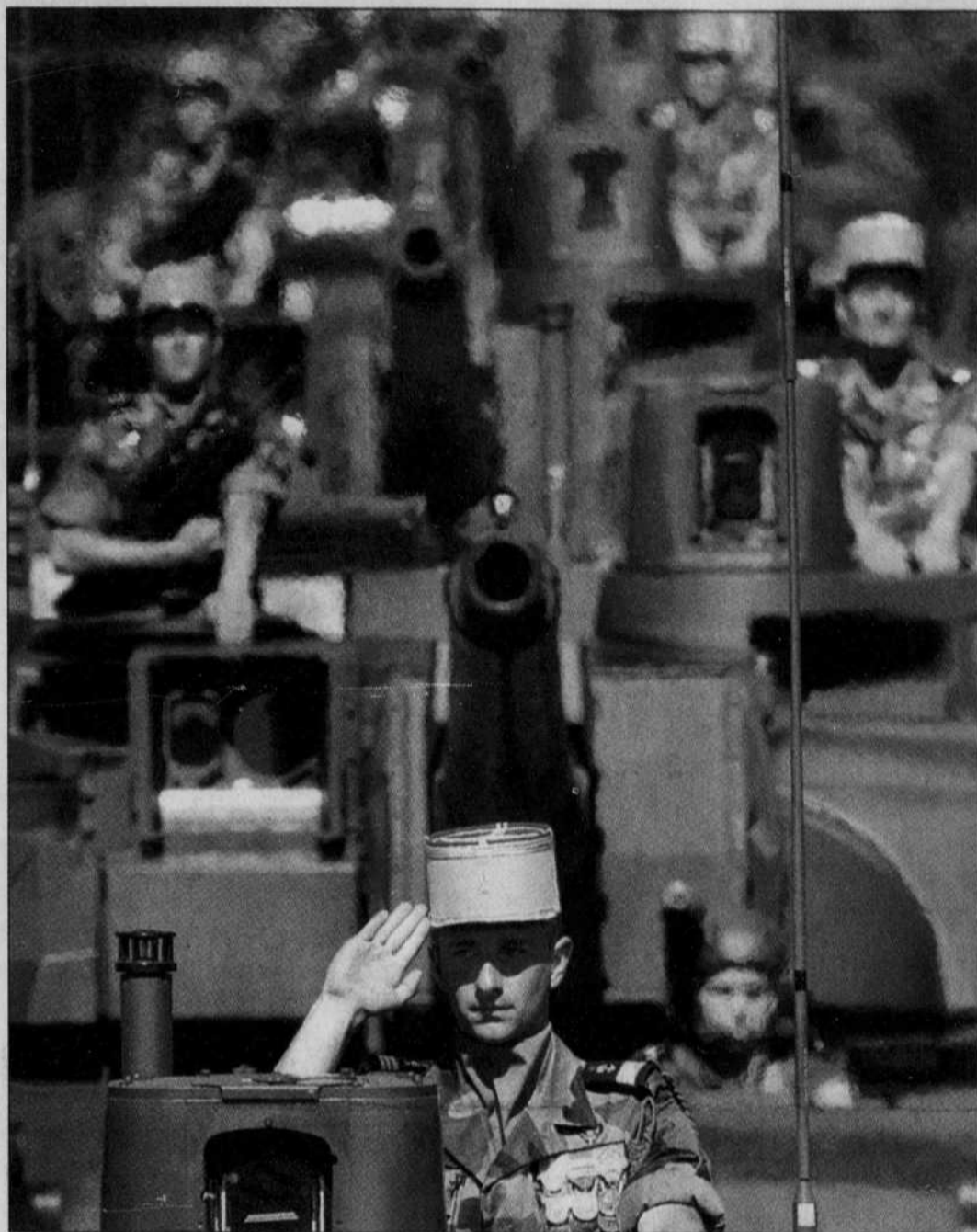
C'est ce que le ministre des Finances, Yves Séguin, a révélé hier afin de justifier sa décision, annoncée dans son budget de juin dernier, d'abolir ces sites désignés, où les entreprises qui s'y installent bénéficient de crédits d'impôt équivalents à 40 % des salaires de leurs employés. Yves Séguin entend toutefois honorer les engagements qui ont déjà été pris par le gouvernement Landry, qui avait créé ces sites afin de favoriser la création d'emplois dans le secteur technologique.

Or il n'y a pas eu création d'emplois, et les entreprises reçoivent des crédits d'impôt pour des emplois qui existaient déjà, a décrié le ministre des Finances. Selon les chiffres qui ont été rendus publics hier,

VOIR PAGE A 8: QUÉBEC

INDEX

7	Annonces.....	B 5	Idées.....	A 7
8	Avis publics..	B 4	Météo.....	B 5
	Culture.....	B 8	Monde.....	A 5
	Décès.....	B 5	Mots croisés..	B 4
	Économie.....	B 1	Sports.....	B 6
	Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7



Des blindés de l'armée française, ont pris part hier au traditionnel défilé militaire des festivités du 14 juillet, avenue des Champs-Élysées. Pendant ce temps, Paris a formellement démenti être à l'origine de renseignements relatifs au programme nucléaire de l'Irak. Nos informations sur le 14 juillet à l'Élysée en page A 5.

Adiós Compay

Décès de Compay Segundo, géant de la musique cubaine

GUY TAILLEFER
LE DEVOIR

Le film *Buena Vista Social Club*, réalisé en 1999 par l'Allemand Wim Wenders, contenait la séquence suivante: assis dans une de ces vieilles voitures américaines des années 1950 dont La Havane est le cimetière, Compay Segundo, le sourire grand comme son charisme, saluait au passage les gens dans la rue d'un quartier de la capitale délabrée.

C'était tout dire d'un homme qui savourait infiniment une popularité que Fidel Castro n'hésitait pas, par ailleurs, à mettre en vitrine internationale pour faire oublier sa dictature.

L'édition électronique de *Granma*, le journal officiel du Parti communiste cubain, ne soulevait évidemment pas ce dilemme dans l'hommage qu'il rendait hier à

Compay Segundo, qui vient de s'éteindre à l'âge vénérable de 95 ans. Il ne disait pas non plus qu'il a subi près d'un demi-siècle d'effacement, d'abord dans son propre pays, avant que le guitariste américain Ry Cooder ne le réunisse à d'autres génies de la musique cubaine «préévolutionnaire» pour produire, en 1997, l'album *Buena Vista Social Club*, vendu dans le monde à quatre millions d'exemplaires, et ressusciter cet extraordinaire genre musical qu'est le «son», convergence d'influences espagnoles et africaines.

Quand on lui posait la question, le musicien et chanteur disait vouloir vivre jusqu'à 115 ans — comme sa grand-mère — et demander une prolongation s'il s'y rendait. La mort lui a dit non. Il est décédé dans la nuit de dimanche à hier d'une «insuffisance rénale» dans sa demeure du quartier de Miramar, à La Havane,

VOIR PAGE A 8: COMPAY



Compay Segundo au cours d'un concert en plein air à Mexico en mai 2000. Le célèbre musicien et chanteur cubain est décédé à La Havane à l'âge de 95 ans.

Les lobbyistes tardent à s'inscrire

Le registre instauré par la loi ne contient que 343 noms

CLAIRANDRÉE CAUCHY
LE DEVOIR

Les lobbyistes ne se sont pas bousculés aux portes pour s'inscrire au fichier d'enregistrement implanté en novembre dernier, dans la foulée de l'adoption de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme.

À l'heure actuelle, 343 lobbyistes sont inscrits dans le registre, alors qu'on estimait qu'entre 1500 et 2000 devaient à l'origine s'enregistrer, selon les informations recueillies par *Le Devoir* auprès d'une personne qui a travaillé à l'implantation du registre.

Au bureau de la conservatrice du registre, on affirme que le bassin de lobbyistes était plutôt évalué entre 600 et 1000 personnes.

«Je n'aime pas parler de pourcentage d'inscriptions. Je n'aimerais pas qu'on dise qu'on a 34 % de la cible atteinte. Il est difficile de définir clairement une cible. C'est certain qu'à 343, on s'attendait à un petit peu plus que cela», observe le responsable des communications au bureau de la conservatrice du registre, Charles Doyon. Ce dernier constate qu'il y a eu des pointes d'enregistrement au début, entre les mois de novembre et janvier. «Mais c'est plus tranquille par les temps qui courent. Évidemment, c'est une période d'implantation. On est conscient que ce n'est probablement pas le maximum. On s'attend à ce que ces nombres-là augmentent au fil des semaines et des mois», affirme M. Doyon.

VOIR PAGE A 8: LOBBYISTES

IRAN

Zahra Kazemi pourrait avoir été inhumée

Les informations continuent de se bousculer et de se contredire autour du décès de la photographe mont-réalaise d'origine iranienne, Zahra Kazemi, qui a trouvé la mort en Iran vendredi dernier. Selon le fils de la journaliste, Stephan Hachemi, sa mère aurait été enterrée hier dans la nuit par des organisations clandestines, alors que le ministère des Affaires étrangères du Canada refuse de confirmer l'inhumation et mentionne être toujours à la recherche du corps.

■ À lire en page A 2

MAISON DES ARTS DE LAVAL

FESTIVAL DE TROIS
au cœur des mois

Tous les lundis
du
28 juillet
au
25 août 2003

1395, boul. de la Concorde ouest, Laval
Metro Henri-Bourassa, autobus 40 ou 61

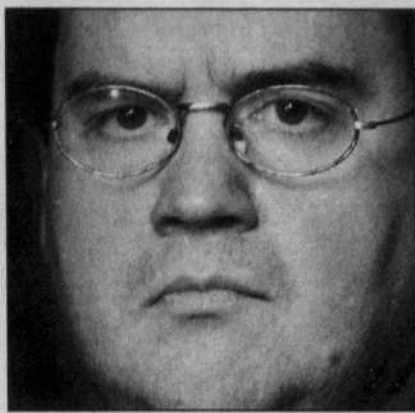
Billetterie et réservations:
(450) 667-2040 ou (514) 790-1245

Québec

LE DEVOIR

LE DEVOIR

POLITIQUE



Denis Coderre

ARCHIVES LE DEVOIR

Coderre lance le débat public sur une éventuelle carte d'identité biométrique

GENEVÈVE OTIS-DIONNE
LE DEVOIR

Un débat important s'annonce cet automne au parlement fédéral et au sein de la société civile concernant l'adoption d'une carte d'identité nationale à haute sécurité. Le ministre de l'Immigration, Denis Coderre, attend le dépôt du rapport final du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration sur la question au début de l'automne et veut organiser un vaste forum national sur le sujet au mois de novembre.

M. Coderre a déclaré dimanche au *Toronto Sun* que les Canadiens devaient envisager l'adoption d'un moyen d'identification faisant appel à la haute technologie d'ici à 2005, en raison de la demande internationale de mesures de sécurité renforcées. Le ministre a toutefois précisé hier au *Devoir* qu'il désirait qu'un véritable débat de fond ait lieu au Canada avant l'adoption d'une telle mesure.

Lors du forum national qui devrait se tenir au mois de novembre, M. Coderre souhaite réunir différents experts et des représentants de la société civile pour aborder les différentes facettes de la question.

M. Coderre appuie cependant fermement l'adoption d'une carte d'identité nationale comportant des marqueurs biométriques, comme les empreintes digitales ou celle de l'iris. «*Le Canada est un des seuls pays où il n'y a pas de document ou de carte d'identité. Les pays industrialisés se penchent actuellement sur l'utilisation de la biométrie et ils sont très avancés dans cette direction. Il est temps qu'on ait au Canada un débat de fond sur le sujet*», a déclaré le ministre.

Selon M. Coderre, l'adoption d'une carte d'identité nationale biométrique diminuerait les vols d'identité, comme les vols d'adresse, les vols de cartes de crédit et de débit et les documents contrefaits.

Le ministre affirme également que cette carte d'identité faciliterait l'entrée des voyageurs canadiens aux États-Unis. D'ici à 2005, les Américains, conformément à leur programme de surveillance des points d'entrée du pays, veulent exiger les empreintes des visiteurs afin de contrôler leur entrée et leur sortie. M. Coderre croit qu'une carte canadienne comportant des données biométriques pourrait éviter aux Canadiens d'être fichés aux États-Unis.

Réactions négatives

Le député conservateur Gerald Keddy, membre du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, est catégoriquement contre l'adoption d'une telle carte d'identité. Selon lui, la biométrie faciale «*est une grande invasion dans votre vie personnelle. Nous parlons vraiment ici de Big Brother. Une caméra dans la rue, dans un aéroport, dans une banque, un magasin, va pouvoir prendre votre biométrie faciale et vous identifier*».

Concernant les Américains, M. Kelly souligne que ceux-ci offrent une exemption de prises d'empreintes digitales pour certains pays. Le Canada est actuellement en négociation avec les États-Unis pour obtenir cette exemption, mais rien n'est encore confirmé. «*Le problème, ce n'est pas la frontière avec les États-Unis. C'est la mauvaise relation qu'entretient l'actuel gouvernement avec les Américains*», soutient M. Keddy.

Le critique au Bloc québécois en matière de Justice, Richard Marceau, souligne qu'il n'y a aucun argument valable pour la mise sur pied d'une telle carte d'identité et redoute les coûts d'une telle mesure. «*Le registre des armes à feu a coûté très cher au gouvernement. Imaginez combien pourrait coûter une carte technologique comme ils veulent le faire*», a déclaré M. Marceau.

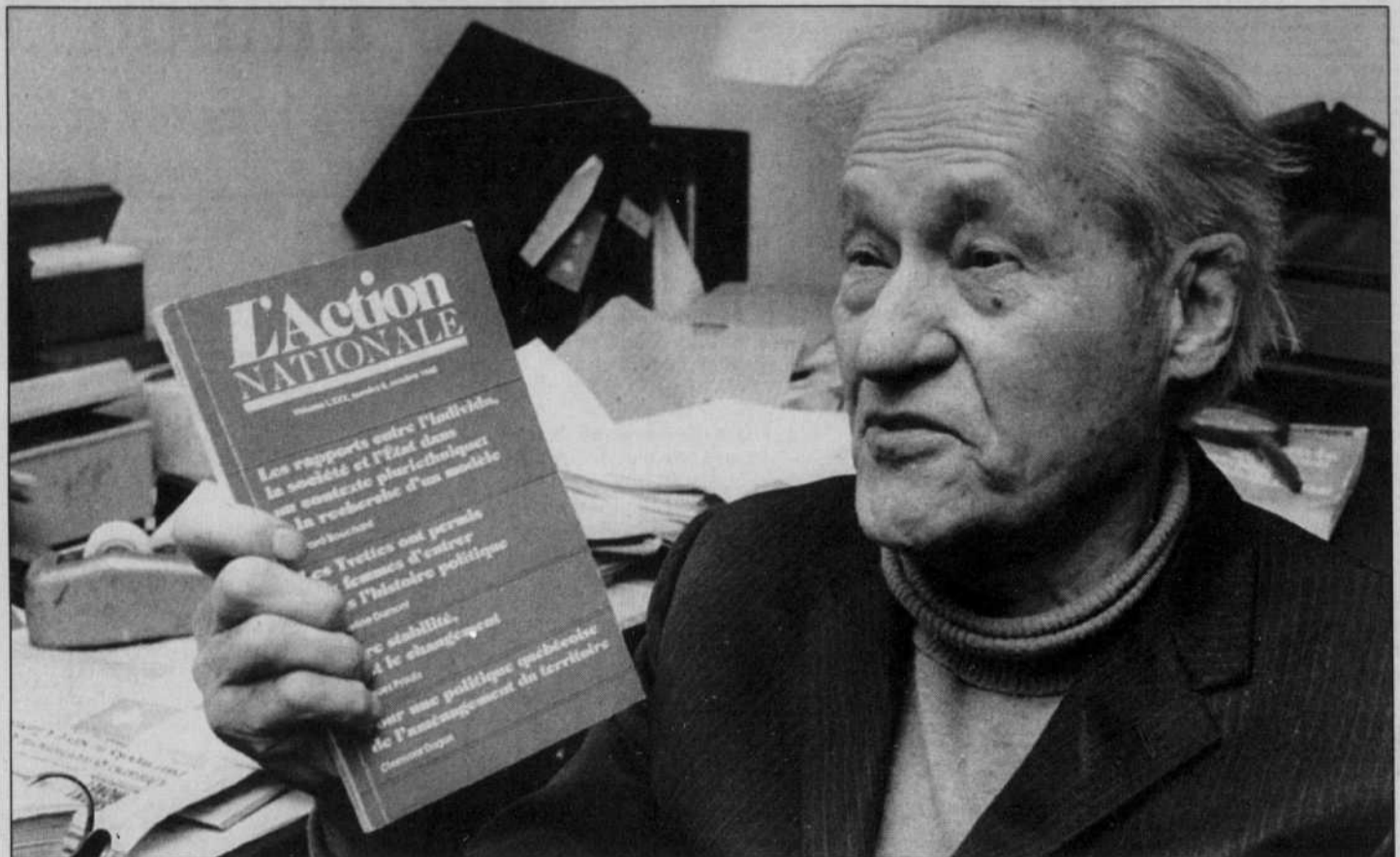
Pour ce qui est du vol d'identité, M^e Denis Barrette, membre de la Ligue des droits et libertés du Québec, soutient qu'il ne faut pas sous-estimer les fraudeurs et que ceux-ci vont rapidement arriver à falsifier les nouvelles cartes d'identité. «*Il faut être naïf pour penser que le vol d'identité va diminuer à cause d'une carte d'identité nationale*», affirme M. Barrette.

M^e Julius Grey, praticien spécialiste des droits fondamentaux, s'inquiète de l'utilisation qui pourrait être faite d'une telle base de données dans les années à venir. «*Dans cinq, dix ou quinze ans, quand il va y avoir un autre gouvernement ou qu'il va se produire une situation d'urgence qui dépasse celle du 11 septembre, les gens vont pouvoir utiliser ces données pour de mauvaises raisons. Il y a toujours un danger*», mentionne M^e Grey.

EN BREF

Des appuis aux entarteurs de Ralph Klein

(PC) — La Fédération des travailleurs de l'Alberta organise une campagne pour amasser des fonds afin d'assurer la défense juridique des trois étudiants qui ont entarté le premier ministre de la province Ralph Klein, la semaine dernière. «*J'ai bien peur qu'ils doivent faire face à une sentence sévère, ce qui serait plutôt injuste*», soutient le président de la fédération, Les Steel. «*Nous voulons nous assurer que les étudiants subissent un procès équitable*». Les Steel estime que les médias et le gouvernement provincial ont réagi de façon exagérée après que Ralph Klein eut reçu une tarte à la crème à saveur de banane en plein visage lors d'un déjeuner organisé à l'occasion du Stampede le 7 juillet.



François-Albert Angers, figure dominante du mouvement nationaliste, est décédé hier.

ARCHIVES LE DEVOIR

François-Albert Angers (1909-2003)

Le Québec perd un défenseur de la nation

GENEVÈVE OTIS-DIONNE
LE DEVOIR

Le mouvement nationaliste québécois a perdu hier l'un de ses importants pionniers. François-Albert Angers, économiste réputé et personnage fortement engagé dans l'Action nationale, est décédé hier après-midi à l'âge de 94 ans.

«*François-Albert Angers était à la fois un scientifique, un chercheur et, en même temps, un homme de convictions*», a déclaré hier soir au *Devoir* le président de la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB), Jean Dorion. «*Ce qui m'a toujours frappé chez Angers, c'est la force du personnage. Cette force physique s'exprimait par une voix très forte lorsqu'il faisait des discours. Même à un âge très avancé*».

«*Le Québec vient de perdre un des grands artisans de la modernité. Un de ses plus grands intellectuels*», a

ajouté Gilles Rhéaume, un ami de M. Angers et ancien président de la SSJB (1981-1985).

Professeur émérite de l'École des hautes études commerciales (HEC), M. Angers a enseigné l'économie pendant de nombreuses années et «*a formé la plupart des économistes du Québec, dont Jacques Parizeau, soutient M. Rhéaume. C'est un des grands artisans de l'enseignement supérieur économique du Québec, qui a écrit de nombreux manuels. M. Angers a dû écrire plus de 5000 articles. C'était l'un des grands intellectuels du Québec*».

M. Dorion définit François-Albert Angers comme un homme de principes: «*M. Angers était curieusement un personnage tourné vers l'économie appliquée et les affaires. Et, en même temps, il était un homme de principes. Il était loin d'être cynique comme plusieurs hommes d'affaires le sont. Il s'est battu pour les droits du français au Québec et pour l'indépendance*».

M. Angers a été le fondateur et le président du Mouvement Québec français (1972 à 1980). Selon M. Rhéaume, M. Angers est «*un des grands défenseurs de la langue française et un des grands initiateurs de la loi 101*».

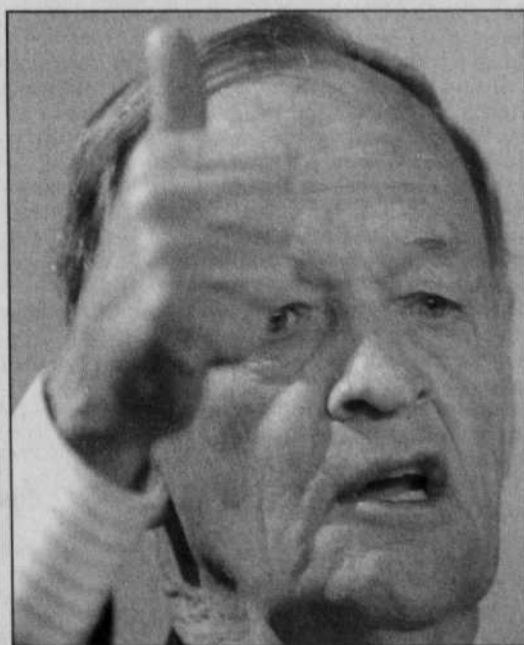
M. Angers a également été l'un des concepteurs et des réalisateurs des États généraux du Canada français avec un autre grand bâtisseur, Rosaire Morin.

De 1969 à 1973, il était de passage à la tête de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Il a été le président de la Ligue d'Action nationale (1955-1985) et le directeur de la revue du même nom (1959-1968).

«*Des années 1930 aux années 1990, François-Albert Angers a été dans le mouvement nationaliste à l'avant-plan dans toutes les organisations, que ce soit l'Action nationale ou pour le Mouvement Québec français*», a déclaré M. Rhéaume.

Chrétien présente un plan d'intervention en cas de génocide

Le premier ministre a l'appui d'une coalition de gouvernements progressistes

KEVIN WARD
PRESSE CANADIENNE

Jean Chrétien

REUTERS

Bagshot, Angleterre — Une coalition de gouvernements de centre-gauche a donné son appui hier à une proposition du Canada visant à prévenir d'éventuels génocides.

Les 14 dirigeants présents au Sommet sur la gouvernance progressiste de Londres, dont le premier ministre britannique Tony Blair, n'ont toutefois pas cité les moyens qui seraient pris par la communauté internationale pour empêcher les bains de sang.

Dans un communiqué, les dirigeants du mouvement progressiste fondé par l'ancien président des États-Unis, Bill Clinton, le chancelier allemand, Gerhard Schröder, et par Tony Blair en 1999, demandent à l'Organisation des Nations unies d'accorder une attention particulière et prioritaire au document présenté par le premier ministre du Canada Jean Chrétien.

«*Le conseil de sécurité de l'ONU demeure le seul organisme capable de prendre des mesures à grande échelle pour prévenir des drames humanitaires d'urgence*», peut-on lire dans le communiqué.

En nommant les Nations unies comme étant l'organisme ayant l'autorité pour sévir contre les pays qui commettent des atrocités envers leurs citoyens, le propos du mouvement pour la gouver-

nance progressiste ne tient pas compte du droit de veto des cinq membres permanents du conseil de sécurité de l'ONU.

Certains observateurs laissent entendre que les États-Unis, un des cinq membres permanents, n'appuieraient pas la proposition faite par Jean Chrétien.

Le premier ministre du Canada a précisé que la stratégie d'intervention pourrait tout de même fonctionner sans l'appui des États-Unis en ajoutant que les Américains n'ont pas appuyé la création d'un tribunal pénal international ni le traité international sur les mines antipersonnel mais que les deux projets se sont malgré tout concrétisés.

«*Nous n'avons pas besoin de l'accord de tout le monde. Nous trouverons bien une façon de parvenir à nos fins*», a dit Jean Chrétien.

Le document de 85 pages a été écrit par une douzaine d'experts, dont le Canadien Michael Ignatieff, à la demande du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, afin de protéger les droits de la personne et de prévenir d'éventuels génocides. Kofi Annan avait présenté sa demande aux chefs de gouvernement de la planète, il y a trois ans, après que l'ONU eut été incapable de prévenir les génocides du Kosovo en 1999 et du Rwanda en 1994.

Le document avait été déposé en décembre 2001, mais les attentats terroristes du 11 septembre 2001 à New York ont retardé la présentation du texte.

WASHINGTON

Zacarias Moussaoui ne pourra interroger un chef d'al-Qaïda

ASSOCIATED PRESS

Washington — Passant outre une précédente décision, le ministère américain de la Justice a annoncé hier qu'il ne permettrait pas au Français Zacarias Moussaoui d'interroger Ramzi Binalshibh, un responsable d'al-Qaïda détenu par les Américains, même si cette décision signifie que les charges retenues contre le seul inculpé des attentats du 11 septembre pourraient être abandonnées dans le cadre d'un procès de droit commun.

Le dossier Moussaoui pourrait être renvoyé devant un tribunal militaire, si la juge Leonie Brinkema, chargée de l'affaire, décide de l'abandonner. La magistrate d'Alexandria (Virginie) pourrait également abandonner certaines charges, restreindre les preuves du ministère public ou entamer une instruc-

tion qui pourrait affaiblir les arguments du gouvernement américain.

Le ministère de la Justice a reconnu que sa décision signifie que l'interrogatoire du Yéménite Binalshibh ne peut plus aller plus loin. Elle «*oblige également la cour à abandonner l'accusation à moins qu'elle n'estime que les intérêts de la justice puissent être servis par une autre action*», selon l'acte déposé par le ministère public.

Dans une décision rendue précédemment, la juge Leonie Brinkema a autorisé Zacarias Moussaoui à interroger Ramzi Binalshibh par le biais d'un circuit vidéo fermé afin de pouvoir prouver qu'il ne devait pas participer aux attentats du 11 septembre 2001. Mais le gouvernement américain souhaite empêcher cet entretien, craignant que des informations relevant de la sécurité des États-Unis ne soient révélées par les deux hommes.

EN BREF

Mariage gay: le projet de loi

Ottawa (PC) — Les modalités du projet de loi fédéral visant à reconnaître les mariages de conjoints de même sexe seront vraisemblablement dévoilées d'ici la fin de semaine, a-t-on appris hier auprès de certaines sources. La nouvelle définition du mariage sera inscrite dans un document envoyé à la Cour suprême du Canada pour approbation ces jours-ci.

Deux sources soutiennent que le document sera transmis à la cour après le retour au pays du ministre de la Justice Martin Cauchon, plus tard cette semaine. M. Cauchon est actuellement en visite en Angleterre et les fonctionnaires du ministère de la Justice ne sont pas en mesure de confirmer la date exacte de son retour en sol canadien. «*Il sera de retour bientôt*», a simplement répondu Patrick Charette, porte-parole du gouvernement. «*Le premier ministre [Jean Chrétien] et Martin Cauchon ont confirmé que le gouvernement allait envoyer un document sous peu, vous pouvez donc attendre une annonce bientôt*». Une source a par ailleurs indiqué que Martin Cauchon jonglait avec l'idée de faire l'annonce immédiatement après son retour au pays, jeudi.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

LOBBYISTES

SUITE DE LA PAGE 1

Le registre mis en place en novembre prévoyait l'enregistrement à la fois des lobbyistes-conseils, soit ceux qui entreprennent des contrats de relations gouvernementales pour des tiers, et des lobbyistes d'entreprise ou d'organisation. Dans ces deux derniers cas, on considère comme lobbyistes les personnes qui consacrent au moins 20 % de leur temps à des activités de lobbying. Les lobbyistes-conseils avaient jusqu'à la fin janvier pour s'inscrire alors que les lobbyistes d'entreprise ou d'organisation devaient s'enregistrer avant la fin février.

Le lobbying est défini dans la loi comme «toutes les communications orales ou écrites avec un titulaire d'une charge publique en vue d'influencer la prise de décision notamment quant à une loi, un règlement, une nomination, à l'attribution d'un contrat, d'un permis, d'une licence. La loi prévoit non seulement l'encadrement du lobbyisme exercé auprès du gouvernement du Québec, mais aussi auprès des municipalités de plus de 10 000 habitants.

Pour l'heure, 117 lobbyistes-conseils sont enregistrés, alors que 223 lobbyistes employés par des entreprises ou des organisations l'ont fait.

La source consultée par *Le Devoir*, qui a participé à l'implantation du registre, constate que les inscriptions sont rentrées assez rapidement de la part des lobbyistes-conseils, mais que l'enregistrement est plus difficile du côté des salariés d'organisations ou d'entreprises. «La plupart des gens qui sont enregistrés, ce sont ceux qui ont le mot lobbyiste écrit sur leur carte d'affaires. Les lobbyistes circonstanciels s'embarquent moins là-dedans.»

Attendre avant de tirer des conclusions

La conservatrice du registre ne s'inquiète pas du volume d'inscriptions enregistré jusqu'à maintenant. «On n'a pas une année complète de faite. Pour le temps que le registre a été en opération, ce n'est quand même pas si mal. C'est quand même une nouvelle loi. Comme n'importe quelle loi, elle doit être assimilée par ceux qui sont visés», souligne Suzanne Potvin-Plamondon. Elle estime qu'il faudra attendre après un ou deux ans de fonctionnement avant de porter un diagnostic sur le niveau d'enregistrement.

Il ne semble pas y avoir de vérifications, de la part des ministères et organismes qui font l'objet de lobbying, pour s'assurer que les personnes qui les sollicitent sont bel et bien enregistrées. «Il n'y a aucune obligation dans la loi relativement à cela. On n'octroie pas un permis pour exercer du lobbyisme. C'est un registre qui est basé sur la bonne foi des personnes», souligne Mme Potvin-Plamondon.

Elle souligne que des activités de sensibilisation pour favoriser l'inscription des personnes concernées ont été menées: «On a fait une étude clientèle qui recensait tous ceux qui pouvaient être considérés comme des lobbyistes, même s'ils ne l'étaient pas; ils ont été contactés pour les aviser de la mise en vigueur de la loi, de leurs obligations. On a envoyé des dépliant, nous avons aussi tenu des séances de formation», souligne la conservatrice.

On souligne que la sensibilisation devra se poursuivre au cours des prochains mois.

Les lobbyistes visés par la loi qui négligent de s'inscrire au fichier s'exposent à des amendes qui peuvent aller de 500 à 25 000 \$.

EN BREF

Un Palestinien attaque des passants à Tel Aviv

Tel Aviv (Reuters) — Un Palestinien a poignardé à mort une personne et en a blessé deux autres tôt ce matin sur le front de mer dans la ville israélienne de Tel Aviv, a rapporté la police. Les motivations de l'assailant n'ont pas été précisées, mais cette action pourrait fragiliser la trêve décrétée le 29 juin dernier par les activistes palestiniens. «Nous avons un civil qui a été tué et un autre qui a été blessé», a déclaré un officier de la police locale, Yossi Sebdon, sans préciser ni le sexe ni la nationalité des victimes. «Le Palestinien a été blessé par balles aux jambes et fait l'objet de soins médicaux», a-t-il ajouté. L'homme âgé de 23 ans originaire de Jérusalem-Est a tenté d'entrer dans le restaurant de plein air Tarabin, situé au sud de Tel Aviv, vers 1h30 du matin. Il a blessé un agent de sécurité avant de prendre la fuite, poignardant deux passants sur le front de mer. Un autre garde lui a alors tiré dans les jambes, et il a été conduit à l'hôpital, a rapporté la police.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. (dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval, Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

M. Bush s'était référé à des informations d'origine britannique, dont l'administration américaine estime pourtant qu'elles n'étaient pas suffisamment étayées pour figurer dans le discours présidentiel.

L'administration Bush a fait porter sur la CIA le blâme pour la mention du Niger dans le discours présidentiel, tout en maintenant sa confiance dans son directeur George Tenet.

Le président américain, confronté à des interrogations et critiques croissantes dans la presse et au Congrès, a en effet défendu hier la qualité des services de renseignements américains. «Je pense que les renseignements que je reçois sont excellents. Et ceux-ci étaient les discours que je donne», a dit le président américain en recevant le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan à la Maison-Blanche. Une fois de plus, il a maintenu hier que la guerre contre l'Irak était bien justifiée.

Mais plusieurs témoins de l'opposition démocrate ont accru leurs critiques contre l'administration, en notant que les armes de destruction massive restaient introuvables.

A Londres, le secrétaire du Foreign Office, Jack Straw, a affirmé que les informations britanniques sur les démarches de l'Irak auprès du Niger étaient recoupées par une tierce partie.

«Cette information sur laquelle nous nous sommes appuyés, qui est complètement distincte des documents falsifiés désormais connus, venait de sources proches de services de renseignement étrangers, a-t-il dit à la BBC. Nous croyons à la véracité de ces renseignements.»

«Nous ignorons l'origine du rapport britannique», a pour sa part dit à Washington M. Fleischer, interrogé sur des articles de presse britannique citant les services français ou italiens.

Après Rome, Paris a opposé hier un démenti: «Contrairement aux insinuations parues dans la pres-

LONDRES

se britannique, la France n'est pas à l'origine des renseignements publiés dans le dossier britannique en date du 24 septembre 2002 et relatifs au programme nucléaire de l'Irak», a déclaré le ministère des Affaires étrangères dans un communiqué.

Au siège de l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne, on fait part de source diplomatique du plus grand scepticisme sur les preuves mentionnées par la Grande-Bretagne. On croit savoir, de même source, que les preuves invoquées par Londres se réfèrent à la même transaction que celle qui s'est révélée fictive.

Un autre diplomate à Vienne croit savoir que la «source étrangère» citée par la Grande-Bretagne est un service de renseignement français.

Les responsables de l'AIEA n'ont pas vu les preuves que Londres est censé détenir mais en ont été informés et en ont conclu qu'elles portaient sur la même transaction, dont l'agence pense désormais qu'elle n'est jamais intervenue.

L'AIEA a d'abord déterminé que l'Irak n'avait pu importer de l'uranium du Niger, où les exportations sont étroitement contrôlées, avant de regarder de plus près les documents présentés comme des preuves et acquérir la certitude que tous étaient faux.

La confiance envers Blair diminue

Dans tout cet embrouillamini, la crédibilité du premier ministre britannique Tony Blair a été particulièrement touchée.

Selon un sondage de l'institut ICM Research publié hier par le *Daily Mirror*, 66 % des personnes interrogées pensent que Blair les a induites en erreur, volontairement ou non, au moment d'envoyer des soldats dans le Golfe.

Vingt-sept pour cent des Britanniques pensent que Blair leur a fourni des informations erronées en connaissance de cause, tandis que 39 % estiment qu'il

QUÉBEC

donner autant pour recevoir si peu», a indiqué Yves Séguin.

Au total, l'État doit déboursier 252 millions de dollars cette année aux 435 entreprises qui se trouvent dans ces sites désignés. Quelque 12 181 emplois ont été déplacés dans ces lieux alors que 5070 emplois ont été créés dans les faits. Bref, il en coûte 46 927 \$ par emploi créé. «On a donné des avantages fiscaux énormes pour simplement déplacer des emplois qui existaient déjà», a noté Yves Séguin.

Ce que les chiffres du ministère des Finances ne disent pas toutefois, c'est le nombre d'emplois qui ont été maintenus grâce à ces sites. «On isole seulement une petite partie. On oublie que, dans ces entreprises, il y a eu aussi maintien d'emplois», a souligné le critique péquiste en matière de finances, François Legault. Yves Séguin a reconnu que, parmi les emplois déplacés, certains auraient disparu si des programmes de crédits d'impôt comme les sites désignés n'avaient pas été mis en œuvre. «Ça dû aider à maintenir des emplois, bien sûr», a-t-il dit.

Le ministre estime cependant que les sites désignés ne sont pas rentables pour l'État. Selon lui, les cinq milliards de dollars qui étaient investis chaque année sous le gouvernement Landry dans des mesures fiscales de toutes sortes n'ont pas permis de récolter ensuite un montant équivalent. «On n'est certainement pas à cette hauteur-là. Pour l'instant, on ne croit pas que c'est rentable», a indiqué Yves Séguin.

à fait de manière involontaire. Enfin, un Britannique sur trois dit avoir, à la suite du conflit, perdu confiance en Blair, qui a encore déclaré hier s'en tenir aux informations que son gouvernement a publiées sur les armes de destruction massive supposées de l'Irak afin de justifier l'intervention américano-britannique.

Parmi les principaux reproches faits à Blair figure justement l'allégation douteuse que l'Irak ait cherché à se procurer de l'uranium auprès du Niger.

Ritter accuse

Un ex-inspecteur du désarmement de l'Irak a affirmé hier que l'ensemble des affirmations américaines selon lesquelles l'Irak disposait d'armes de destruction massive à la veille du déclenchement de la guerre en mars dernier constituait «un mensonge». «Ces mensonges vont-ils devenir aussi évidents que celui sur l'achat d'uranium, je ne sais pas, mais l'ensemble des accusations portées par l'administration sont des mensonges», a affirmé Scott Ritter lors d'une conférence de presse à l'ONU.

Ancien officier des Marines, ex-inspecteur de la Commission spéciale des Nations unies qui a précédé l'équipe de Hans Blix, M. Ritter a également accusé la presse d'avoir publié, sans poser de questions et sans chercher à les vérifier, les affirmations notamment du secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld selon lesquelles le régime de Saddam Hussein disposait d'ADM.

«Sur quoi Rumsfeld s'appuyait-il?», a-t-il demandé, soulignant que le secrétaire à la Défense «disait qu'il y avait des ADM en Irak mais personne ne lui a demandé de le prouver».

«La presse se contentait de publier» ces informations, a remarqué l'ancien inspecteur. «Nous devons maintenant exiger ces preuves, nous aurions dû les exiger auparavant», a ajouté l'ancien inspecteur lors de cette conférence de presse organisée à l'occasion de la sortie de son livre *Justice expéditive et armement de destruction massive*.

SUITE DE LA PAGE 1

107 entreprises se sont installées dans la Cité du multimédia à Montréal. Quelque 2640 emplois y ont été déplacés et 2202 emplois ont été créés. L'État y investit cette année 55 millions de dollars, ce qui équivaut à 24 977 dollars par emploi créé.

Autre exemple: quatre entreprises ont déménagé dans la Cité du commerce électronique, ce qui a provoqué le déplacement de 4700 emplois et entraîné la création de quatre fois moins d'emplois, c'est-à-dire 1011. Or, comme l'État débourse cette année 76 millions de dollars pour financer ce site, il en coûte 75 173 dollars par emploi créé, d'après le ministère des Finances. «Il y a une limite à ce que l'État remplace l'entreprise et mette plus d'argent que les entrepreneurs eux-mêmes», a affirmé Yves Séguin, à la sortie de la commission parlementaire qui étudie les crédits budgétaires de son ministère.

Pour les Centres de développement des technologies de l'information, le coût est plus important puisque l'État doit verser cette année 121 739 \$ par emploi créé — 42 millions au total — aux 52 entreprises sises dans ces sites. Les Carrefours de la nouvelle économie coûtent cette année 53 459 \$ par emploi créé, c'est-à-dire 51 millions; le Centre national des nouvelles technologies de Québec, 32 634 \$, pour un montant total de 28 millions.

«Ce sont des exemples qui font réfléchir et qui justifient la décision qu'on a prise. C'est malheureux de

SUITE DE LA PAGE 1

selon des informations rapportées par sa maison de disques en Espagne et l'agence officielle Prensa Latina. Il s'était bien rendu à un concert organisé en son honneur vendredi dernier à l'Hotel National de la capitale, mais sa santé s'était nettement détériorée au cours des derniers temps, le forçant à annuler une tournée prévue cet été en Europe.

Né Maximo Francisco Repilado Munoz en 1907 à Seboney, près de Santiago de Cuba, dans l'est de l'île, sa carrière a commencé avec l'éclosion de son dans les années 20 à Santiago. Il n'en démordra jamais. Jeune adolescent, il travaille le jour dans les champs de tabac, puis va jouer et chanter le soir dans les bars avec les meilleurs musiciens de l'époque. Initié très tôt à la guitare, au violon et à la clarinette, il compose sa première chanson à l'âge de 16 ans. Il en composera, dit-on, plusieurs centaines d'autres. Il commença à tisser sa légende en 1934 à La Havane, où il rencontra Bény Moré, le père de la salsa moderne. Il part ensuite au Mexique où il grave ses premiers 78 tours. En 1942, il trouve le surnom qui le rendra célèbre en créant le duo Los Compadres (qui signifie ami en espagnol et se dit «compay» en argot cubain) et au sein duquel il chante en harmonie la deuxième voix, dite «segunda». Sa légende se tisse un peu plus dans les années 1950, alors qu'il se met à jouer l'«armonico», un croisement de sa propre invention entre la guitare espagnole et le tres cubain.

Le triomphe de la révolution cubaine en 1959 n'est pas le sien: il continue de jouer en solo, mais plus sporadiquement. Les circonstances l'obligent alors à pratiquer des métiers moins créatifs. «J'ai fait des cigares, j'ai été coiffeur, peintre d'intérieur et je connais absolument tous les travaux des champs», a-t-il déjà déclaré en entrevue.

Dans les années 1980, affirme le magazine cubain *Salsa Cubana*, certains experts ne savaient même pas qu'il était encore vivant.

Compay a plus de 70 ans lorsqu'un touriste espagnol l'entend à l'Hotel Havana et l'invite à jouer en Espagne en 1994. Suit en 1996 la sortie de son album *Lo Mejor de la Vida*, puis le succès de *Buena Vista*, qui décroche un prix Grammy. *Buena Vista* obtient un succès international qui, de Montréal à Berlin, permet à d'autres artistes de sortir à leur tour d'un certain oubli — comme Rubén González, Ibrahim Ferrer et Omara Portuondo, avec laquelle Compay interprète en *segunda* le fabuleux boléro *Veinte Años*. Mais qui donna également lieu, c'était peut-être inévitable, à une petite avalanche de productions musicales cubaines d'intérêt inégal.

Le Panama vissé sur la tête, un havane entre les doigts, Compay devient alors un ambassadeur itinérant de la musique traditionnelle cubaine, refermant la parenthèse ouverte avec la révolution. Ainsi s'est-il

COMPAY



Compay Segundo et Fidel Castro lors d'un dîner à La Havane en mars 2001.

produit, à 85 ans passés, sur les plus grandes scènes du monde, de Carnegie Hall, à New York, à l'Olympia de Paris. Arrière-grand-père, il n'aimait rien tant que de parler de l'avenir et des pays qui l'attendaient. Des femmes aussi «qui me trouvent [grâce au succès] plus beau qu'avant».

Sa notoriété internationale lui a amené sur le tard la reconnaissance des autorités cubaines et le confort d'une villa dans le quartier résidentiel de Miramar. Telle fut son influence à faire revivre une musique largement balayée sous le tapis à Cuba que sa voix de baryton dans *Chan Chan*, son plus gros succès, détrône désormais dans les bars de La Havane l'indéracinable *Guantanamera*, écrit Marie San, correspondante de l'AFP.

Si bien que Cuba avait la larme à l'œil hier, alors que la mauvaise nouvelle révélait le pays. Dès les premières heures de la matinée, les radios et la télévision cubaines ont enchaîné les commentaires et passé ses chansons en boucle tandis que les musiciens cubains rendaient hommage à son génie musical.

«Malgré l'avalanche de genres comme le hip hop, le rock et le rap, Compay avait choisi de se retrancher dans le son, la guaracha et d'autres musiques traditionnelles cubaines et ainsi il a protégé et défendu

l'identité culturelle de Cuba», a déclaré l'octogénaire Cesar Portillo de la Luz, un des plus célèbres compositeurs et chanteurs de boléros.

Sa dépouille a été exposée dans un établissement de pompes funèbres de la capitale cubaine avant d'être transférée dans la soirée à Santiago de Cuba où le chanteur souhaitait être enterré. Un chapeau blanc était posé sur son cercueil enveloppé dans le drapeau cubain. Parmi les nombreuses gerbes de fleurs entourant le cercueil encadré par quatre proches, debout dans la chaleur étouffante, figurait celle de roses e. de glaïeuls jaunes du «commandant en chef Fidel Castro». «Jusqu'à la fin il a été entouré de beaucoup d'amour et de tendresse», a affirmé un de ses quatre enfants, Ramon Repilado, 61 ans.

Il avait effectué sa dernière tournée en février dernier à Mexico. Sa dernière présence à Montréal remontait à l'automne dernier. Entouré des membres de son groupe Compay Segundo y Sus Muchachos, il était arrivé avec son sourire très charmeur, mais il avait peu chanté, son entourage prétextant la fatigue du voyage. Il avait quitté la scène en pleurant discrètement, après avoir rendu son harmonico à reculons.

Avec l'agence france-press